

DECISION MUNICIPALE
N° D23-041

1-1

Objet : AVENANT 4 MARCHE « TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF ET ASSOCIATIF POUR LA VILLE DE TOURNEFEUILLE » - MARCHE : 21 -79 DG

➤ **LOT 04 – REVETEMENTS DE SOLS – PEINTURE (SOLS DURS – SOLS SOUPLES PVC - PEINTURE)**

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4^o concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article R. 2194-8 du code de la commande publique,

VU règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la proposition d'avenant ci annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir les travaux supplémentaires de l'entreprise CERM SOLS d'un montant de 14 212,61 € HT (soit 17 055,13 € TTC) concernant le lot 4 du marché cité en objet qui porte son montant global à 151 254,97 HT (soit 181 505,96 € TTC)

ARTICLE DEUX: de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

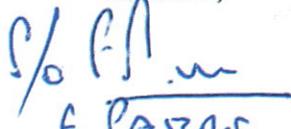
La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,

Le 24 avril 2023

Le Maire,


F. Fouchier

Dominique Fouchier



Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230424-DM23-041-AR
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023